



MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 27 février 2020 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD, Cécile DARGASSIES, Sophie CARLI, Jean-Matthieu CANCHES, Vanessa ARNASSAN, Jean-Luc LÉZAT, Mark MANAC'H, Magali MARSÉ, Thierry MORGANT, Bruno PASQUIER, Caroline GRAIRE.

Absents - Excusés : Robert ARMENIER, Sophie DUCOUX, François RAYBAUD, Jean-Claude PANNEBIAU.

Ont donné pouvoir : François RAYBAUD à Céline FRAYARD,

Secrétaire de séance : Mark MANAC'H

Convocation du 21 février 2020

Madame Céline FRAYARD déclare le quorum atteint, le conseil peut valablement délibérer – ouverture de la séance 19 heures 30.

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2019 – sans remarque de la part des conseillers ;

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire précise que les documents budgétaires distribués pendant la séance ont été envoyés par mail à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

-1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Madame Céline FRAYARD Maire de la Commune, laisse la parole à Madame Cécile DARGASSIES qui distribue le comparatif réalisé budgétisé 2019 aux membres présents.

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses s'élève à	565 873.53 €
Le montant des recettes à	738 245.53 €

Le résultat est excédentaire de **172 372 €** pour l'exercice 2019.

Le résultat de clôture avec un résultat excédentaire cumulé des années précédentes de 278 042.64 € s'élève à **450 414.64 €** qui seront à affecter sur l'exercice 2020 par la nouvelle équipe municipale.

Elle reprend ensuite les chapitres un à un.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

179 648.22 €

Elle interroge les membres du Conseil sur d'éventuelles questions.

Madame Magali MARSÉ demande à quoi correspond le compte carburant.

Madame Cécile DARGASSIES répond que cela correspond aux achats d'essence pour le véhicule DACIA acheté pour le service technique ainsi que du GNR (gasoil non routier) pour le tracteur.

Madame Magali MARSÉ demande à quoi correspond le compte concours divers cotisations.

Madame Cécile DARGASSIES précise qu'il s'agit de cotisations pour l'adhésion à l'association des maires ruraux ainsi qu'à la fondation du patrimoine qui a apporté son aide à la commune lors de la souscription pour les vitraux de l'église

Madame Magali MARSE demande à quoi correspond l'article 6226 Honoraires. Madame Cécile DARGASSIES indique qu'il s'agit du paiement des honoraires de l'avocat mandaté par la commune concernant le litige suite aux malfaçons des travaux effectués à église.

Sophie CARLI fait remarquer que les dépenses d'alimentation de la cantine sont stables

Cécile DARGASSIES précise que cela vient du choix de fournisseurs locaux qui permet d'améliorer la qualité des repas et de diminuer le gaspillage.

Chapitre 012 : Charges de personnel

298 209.07. €

Article 6411 personnel non titulaire :

A la demande de Madame Vanessa ARNASSAN, Madame Cécile DARGASSIES précise que le montant est plus élevé que prévu car l'aide cantinière qui devait être titularisée en 2020 a fait le choix de ne pas rester travailler à Thil ; il a donc fallu recruter une personne en contrat non titulaire pour occuper ce poste. Il a été également nécessaire de recruter durant quelques jours sous contrat de non titulaire la personne chargée de l'accueil et du secrétariat afin de prendre le relais de l'agent partie à la retraite.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues en fonctionnement – somme budgétisée au cas où –
Aucune somme n'a été prélevée.

Chapitre 023 : virement section investissement : 17 000 € montant destiné à traduire dans le budget la part d'excédent de fonctionnement couvrant le remboursement du capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice –

Prévisions sans exécution.

Chapitre 042 : Amortissements

4 794.40 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

73 473.52 €

Madame Magali MARSE demande à quoi correspond :

Article 6553 :

Service incendie.

Madame Cécile DARGASSIES précise qu'il s'agit de la cotisation au SDIS (Service Département de l'Incendie et de Secours).

Article 657348 :

Subventions aux autres communes.

Il s'agit du partenariat avec la commune de Launac pour l'accueil des enfants au centre de loisirs. Le montant est moins élevé que prévu suite à des décalages dans la réception des factures. Cela devrait être régularisé l'année prochaine.

Il y a également un partenariat avec l'association Periscol du Castéra mais les sommes sont payées au chapitre 011 car il s'agit d'une association.

Article 65548 : Autres contributions

Correspond à des réparations de points lumineux par le SDEHG.

Article 6574 concerne les subventions aux associations

Chapitre 66 : Remboursement intérêts des emprunts

9 748.32 €

Réglés dans l'exercice

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Il s'agit des Titres annulés sur exercices antérieurs (article 673)

Somme inscrite au cas où le Comptable Public demanderait à annuler des recettes irrécouvrables – il n'y en a pas eu sur 2019.

Article 678 : une prévision de 200 000 € pour la station d'épuration avait été prévue mais il n'y a pas eu de réalisation.

TOTAL

565 873.53 €

=====

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté fonctionnement

278 042.64 €

Chapitre 013 : Atténuations de charges

12 421.10 €

Indemnités Journalières suite à l'arrêt de longue maladie d'un agent

042 opérations d'ordre entre sections - prévisions de 10 000 €

Article 722 : correspond aux travaux en régie.

Ecritures comptables d'ordre entre sections de fonctionnement et d'investissement.

Cela permet d'annuler les charges de fonctionnement correspondantes pour les imputer en dépenses d'investissement afin de rentrer dans le patrimoine de la commune.

Chapitre 70 : Produits des services

42 359.04 €

70323 redevances d'occupation du domaine public :

ENEDIS, TELECOM

Article 7067 Redevances Périscolaires

Encaissement des repas cantine pour 2.80 €

Madame Sophie CARLI fait remarquer que les recettes sont en augmentation pour un montant total de 40 448.80 €

Chapitre 73 : <u>Impôts et taxes</u>	374 460.51 €
Chapitre 74 : <u>Dotations et participations</u> Dotations forfaitaires reçues de l'Etat.	294 886.98 €
Chapitre 75 : <u>Autres produits de gestion courante</u> Baisse dû au départ du locataire en octobre 2019	5 500.92 €
Chapitre 76 : <u>Produits financiers</u> Intérêts de parts sociales au Crédit Agricole	3.06 €
Chapitre 77 : <u>Produits exceptionnels</u> Remboursement de factures erronées de la part d'EDF sur le compteur du pont bascule et remboursements d'assurances	8 613.92 €
TOTAL	738 245.53 € =====

En section d'investissement :

Le montant des dépenses s'élève à	479 685.45 €
Les recettes à	201 663.94 €

Le résultat est déficitaire de **278 021.51 €** en 2019.

Le résultat de clôture avec un résultat excédentaire cumulé des années précédentes de **496 331.32 €** s'élève à **218 309.81 €** cette somme sera reportée sur le budget primitif de 2020 au chapitre 001 excédent d'investissement reporté.

Madame Cécile DARGASSIES précise que le résultat déficitaire de l'exercice s'explique principalement par le décalage entre le paiement des travaux et le versement des subventions. Les affectations de résultats excédentaires des années précédentes avaient été inscrites notamment pour anticiper ces décalages.

Elle reprend également les chapitres d'investissement un à un :

Les Dépenses :

Chapitre 020 : Somme budgétisée ne devant pas excéder

7.5 % des dépenses réelles – au cas où – réserve non utilisée en 2019.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections : travaux en régie prévision de 10000.00 €

Idem de la prévision de fonctionnement

Chapitre 041 : Opérations d'ordre

Prévision budgétaire de 231 240 € pour les travaux de Grand Rue à la demande du comptable public afin d'intégrer les travaux dans le patrimoine lorsqu'ils seront terminés

Chapitre 16 : <u>Remboursement du capital des emprunts</u> <u>Article 1641</u> Emprunts réalisés auprès des banques	16 384.90 €
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Article 16873 Dettes envers le Département. Il s'agit d'emprunts à taux zéro consentis par le Département pour des travaux entrepris au cimetière (columbarium et jardin du souvenir)

Chapitre 20 : Frais d'étude **10 324.58 €**
Honoraires de la maîtrise d'œuvre des travaux d'urbanisation de la Grand Rue

Chapitre 204 : Pool routier **5 464.64 €**
Somme versée à la communauté de communes pour l'entretien de la voirie communale dont ils ont la compétence.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles **57 424.18 €**
Elle précise les divers investissements réalisés :
Aménagement du court de tennis- Maîtrise d'œuvre rénovation énergétique de la mairie- Restes à réaliser travaux groupe scolaire- Diagnostic chaire et retable de l'église- Acquisition d'un véhicule (DACIA)- tables et casiers école maternelle- Matériel informatique pour l'école numérique - Matériel cantine et tables- Congélateur- Matériel pour le service technique (aspirateur à feuilles, taille haie, tronçonneuse à batterie, cuve d'arrosage, cuve GNR- bétonnière débroussailleuse, échelle télescopique).

Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Travaux de restauration du groupe scolaire **129 940.30 €**
(Restes à réaliser 2018 effectués en janvier 2019)

Chapitre 458101 : Opérations sous mandat
Travaux Grand Rue **260 146.85**

TOTAL **479 685.45 €**
=====

Les Recettes

Chapitre 001 Solde d'investissement reporté **496 331.32 €**

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement
Somme dégagée pour couvrir le remboursement du capital des emprunts de l'année – sans écriture – 17 000.00 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre **4 794.40 €**
Amortissements

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales **231 240.00 €**
Opérations sous mandat (idem inscription en dépenses)

Chapitre 10 : Dotations fonds divers **183 269.55 €**
Fonds de compensation TVA 26 288.87 € – TVA récupérée sur les dépenses d'investissement de l'année 2018 à hauteur de 16.404 %
Taxe aménagement (Urbanisation) 6 980.68 €
Virement de la section de fonctionnement 150 0000 € : choix fait l'année dernière de capitaliser cette somme sur le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement 13 599.99 €
Subventions accordées par le Département :
Court de tennis -Toiture poste -Aspirateur à feuilles- Ecole numérique
Amendes de police 7590 €

TOTAL 201 663.94 €
=====

Résultat excédentaire global de clôture : 668 724.45 €

Des restes à réaliser ont été reconduits en fin d'exercice sur 2020 à hauteur de 53 960 € dans les dépenses engagées et de 140 653,00 € en recettes accordées –

Madame Cécile DARGASSIES précise que de nombreux investissements ont été réalisés sur les quatre dernières années : City stade, rénovation de l'ancien terrain tennis, sols souples aire de jeux, travaux au groupe scolaire et de l'ancien logement de fonction (toiture, isolation, climatisation, menuiseries, VMC, peinture, sols souples, luminaires LED), équipement de l'école numérique (ordinateurs portables et vidéoprojecteurs), acquisition du véhicule, sécurisation de l'accès aux écoles suite au plan Vigipirate, première tranche des travaux de la Grand Rue, achat matériel pour le service technique, réfection de la toiture de l'ancienne poste, première tranche de la rénovation de la chaire et retable.

Madame le Maire sort de la salle et ne participera pas au vote.

Le compte administratif ainsi présenté a été adopté à l'unanimité.

-2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Arrivée de Thierry MORGANT à 20H49

Madame Céline FRAYARD, Maire de la Commune, revient en salle et laisse la parole pour ce deuxième point à Cécile DARGASSIES, qui présente les résultats validés par la Trésorière de Grenade.

Le compte de gestion retrace le même résultat que le compte administratif tenu par la Commune :

Section de fonctionnement résultat excédentaire 2019 :	172 372.00 €
Résultat excédentaire de clôture :	450 414.64 €
Section d'investissement résultat déficitaire 2019 :	- 278 021.51 €
Résultat excédentaire de clôture :	218 309.81 €

Résultat excédentaire cumulé : **668 724.45 €**

Madame le Maire soumet au Vote : POUR à l'unanimité

-3 - MISE EN CONFORMITE DE LA COMMANDE « BOULES »

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 14/08/2019 le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne) a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Mise en conformité de la commande « boules » :

- Dépose des deux anciens coffrets de protections sur PBA

- Pose d'un coffret de commande sur PBA pour accueillir le compteur /disjoncteur et la commande manuelle à clé

- Pose de deux interrupteurs à clé sur le nouveau coffret pour différencier la commande des deux supports béton

-Intégrer également la protection des 4 projecteurs existants

Pose d'un réseau 2x16 2 en aérien pour alimentation des points 97/98

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	707 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	2873 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	910 €
<hr/>	
Total	4 490 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Magali MARSE demande des précisions sur le fonctionnement de ce système et sur les risques de dégradations. Elle évoque la problématique du terrain de tennis où l'on constate régulièrement des dégradations.

Madame le Maire répond que le système est le même que celui qui éclaire le terrain de Rugby sur lequel on ne constate pas de dégradations. Il fonctionne avec une clé contrairement au terrain de tennis qui fonctionne avec des jetons.

Madame Magali MARSE demande s'il n'est pas possible d'installer également un fonctionnement à clé au tennis. Madame Magali MARSE rajoute également avoir eu des remontées de la part d'utilisateurs de la salle polyvalente sur la possibilité d'installer un point lumineux à détecteur de présence côté des vestiaires du Rugby.

Madame le Maire répond qu'il s'agit de points à étudier.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

❖ Approuve le projet présenté.

❖ Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

-4 -PETITS TRAVAUX URGENTS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU SDEHG :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale. Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 €
- Charge Madame le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG
 - de valider la participation de la commune
 - d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

-5- MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLEES DU GIROU, DE L'HERS, DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS

Madame le Maire informe l'assemblée que le syndicat intercommunal rencontre des problèmes de quorum de façon systématique lors de ses réunions. A cet effet, en accord avec les services de la préfecture, le président du syndicat propose de modifier les statuts et notamment l'article 7-1 concernant la gouvernance de cette collectivité.

Il est proposé aux 40 communes membres du syndicat de réduire leur nombre de délégués à :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Les communes membres disposeront d'une voix au sein du Comité Syndical. Jusqu'à présent, chaque commune était représentée par 2 délégués titulaires.

La mise en œuvre se fera à compter du renouvellement général suite aux élections municipales de mars 2020.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ Approuve la modification des statuts du syndicat intercommunal des eaux
- ❖ Autorise Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire

-6 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'AMICAL CIRCUS :

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € de la part de l'Amical Circus, section cirque du foyer rural de Thil, qui célébrera cette année son 15ème anniversaire. A cette occasion, des animations culturelles spécifiques seront organisées les 15,16 et 17 mai 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte d'accorder au foyer Rural Thilois une subvention de 400 € supplémentaires pour célébrer les 15 ans de l'Amical Circus
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 chapitre 65.

-7- ACHAT DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter du matériel d'outillage électroportatif avec batteries afin de permettre aux agents du service technique d'intervenir avec plus de mobilité sur les différents sites de la commune.

Madame le Maire présente le devis de la société YESS ELECTRIQUE domiciliée à 31770 COLOMIERS pour un prix de 2 217.06 € HT, soit 2 660.47 € TTC.

Monsieur Jean-Matthieu CANCHES précise qu'il s'agit d'acheter 5 outils et 1 chariot de transport.

Madame Cécile DARGASSIES demande quelle est la durée de garantie. Monsieur Jean-Matthieu CANCHES répond qu'elle est de 2 ans minimum et peut être rallongée en enregistrant les produits sur le site de la marque. Il précise que la durée de vie des batteries est de 6 ou 7 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'acquérir le matériel ci-dessus désigné pour le service technique
- Sollicite l'aide financière maximum du Conseil Départemental
- Dit que les crédits nécessaires figurent en restes à réaliser du budget primitif 2019 (en section d'investissement à l'article 2188 opération 33).

-8- TRAVAUX DE RENOVATION DES WC DE L'ECOLE PRIMAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire indique que suite à des problèmes d'humidité constatés dans les WC de l'école primaire, il convient d'effectuer des travaux de rénovation.

Toutefois, elle propose d'ajourner ce point car tous les éléments n'ont pas été reçus en mairie à ce jour.

Madame Magali MARSE demande si la garantie décennale peut être engagée.

Madame le Maire répond qu'il faut vérifier la date de réalisation des travaux.

- 9 - RENOVATION DE L'ESCALIER D'ACCES AU CLOCHER DE L'EGLISE

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de l'escalier d'accès au clocher de l'église.

Elle présente le devis de la société QUERIN Jacky située à Lévigac 31530 pour un montant de 13 600.00 € HT soit 16 320.00 € TTC.

Le devis comprend la fabrication et la pose de 4 paliers intermédiaires galvanisés scellés dans la maçonnerie, la fourniture et la pose de 4 échelles d'accès ainsi qu'un garde-corps amovible et galvanisé pour la passerelle extérieure au clocher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société QUERIN Jacky située à Lévignac 31530 pour un montant de 13 600,00 € HT soit 16 320.00 € TTC.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020
- Sollicite l'aide financière maximum du Conseil Départemental
- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Informations et questions diverses :

La pose des films sur les vitrages de l'école maternelle vient d'être terminée.

Le dossier d'acquisition de l'ancien chai avance. La signature de l'acte d'achat pourrait intervenir très rapidement.

Monsieur Bruno PASQUIER indique que l'association 1000 cafés a visité le local destiné à accueillir le projet. L'accord a été confirmé fin janvier. La commune est dans l'attente des plans de l'architecte.

Il précise que la mairie mettra le local à disposition et que l'association prendra en charge l'équipement mobilier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 21 heures 28.

Fait à Thil, le 6 mars 2020

Le Maire

Céline FRAYARD

